

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

# DIPLOME D'ÉTAT D'INFIRMIER

Vu le décret n° 81-306 du 2 avril 1981;

Vu le procès-verbal de l'examen organisé en ..... JUNIN 1988 .....

M..... MAIRESSE PIERRE

né le ..... 18/01/60 ....., à ..... DIJON (COTE D'OR) .....

est autorisé, par le présent diplôme, à porter le titre d'Infirmier diplômé d'État.

Fait à ..... LYON ....., le ..... 28 Juin ..... 1988

P / Le Directeur régional des Affaires sanitaires et sociales,  
Le chef de service

J. J. DENEEF

N° ..... 69880592 .....

